



Résolution adoptée par la commission permanente le 5 mai 2021 sur la grande précarité et la pandémie de la covid-19

La sortie de la crise de la covid-19 ne sera possible que si chacun est accompagné avec attention. Il est nécessaire pour ce faire de porter une attention particulière aux difficultés d'accès à la santé des personnes les plus précaires. Cette préoccupation est au cœur des ambitions du PRS OCCITANIE (Projet Régional de Santé).

1- La CRSA rappelle que l'Occitanie est la 4ème région la plus pauvre de France et que de nombreux besoins fondamentaux des populations précaires doivent être assurés afin de garantir la santé. C'est le sens des actions d'accompagnement qui ont été prévues dans le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis) et débattues au sein de la CRSA.

La CRSA appelle l'attention sur les solutions à apporter aux questions du logement des sans-abris, de l'hygiène avec une mise à disposition de points d'eau et de possibilités sanitaires, de l'alimentation avec une distribution de repas ou de colis alimentaires. Le renforcement de la politique du « logement d'abord » est souhaité.

2- Vis à vis de populations migrantes et précaires, la CRSA souligne le rôle important des médiateurs en santé et des interprètes ainsi que la nécessité de disposer de documents simplifiés en langues étrangères pour améliorer l'information sanitaire et infléchir les représentations en santé afin d'augmenter l'acceptation des tests de dépistage et de la vaccination. Elle insiste également sur le rôle des pairs aidants, encourage leur formation à la multi-culturalité et aux connaissances en santé.

3- La CRSA souligne l'importance de la bonne coordination de l'ensemble des services de l'Etat qui interviennent en matière de logement, de sécurité à la rue, d'interventions sanitaires et de cohésion sociale. Cette coordination doit anticiper les difficultés économiques et sociales liées à la crise sanitaire touchant les populations et majorant la précarité y compris chez les jeunes étudiants ou travailleurs.

4- Les actions de prévention vis-à-vis des personnes en situation de précarité impliquent aussi le rôle des collectivités territoriales et des associations et nécessitent une approche différenciée selon les territoires ruraux et urbains et selon les publics. Les quartiers prioritaires comme les zones d'habitat rural nécessitent des actions préventives diversifiées.